RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 03659
Numéro SIREN : 719 807 406
Nom ou dénomination : FRANFINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2018 sous le numéro de dépôt 68177

FRANFINANCE

S.A. au capital de 31.357.776 €
Siège social : 57-59 avenue de Chatou - 92500 RUEIL-MALMAISON
719 807 406 - R.C.S. NANTERRE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 11 AVRIL 2018

Les Administrateurs de FRANFINANCE se sont réunis en Conseil, sur convocation en date du 4 avril 2018 :

Tour SOCIETE GENERALE - 17, Cours Valmy
PARIS LA DEFENSE 7
Salle du Codir

SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LE REGISTRE DE PRESENCE :

Laurent GOUTARD	Administrateur - Président
Frédéric JACOB-PERON	Administrateur - Directeur Général
Philippe AYMERICH	Administrateur
SG Financial Services Holding représentée par Andreea PARNECI	Administrateur
Odile de SAIVRE	Administrateur
Anne PENET GROBON	Administrateur
Martine LASSEGUES	Administrateur

ASSISTENT EGALEMENT A LA REUNION :

Claire GOIZET	Secrétaire Général
Julien OCHONISKY	Directeur Général Délégué
Daniel DRION	Directeur Financier
Pascale MOREAU	
Bertrand CHABROL	Délégué du Comité d'Entreprise
ERNST & YOUNG AUDIT Représenté par Vincent ROTY	Commissaire aux Comptes
DELOITTE ET ASSOCIES Représenté par Nicolas SAINSART	Commissaire aux Comptes

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre : dépôt N°68177 en date du 19/06/2018

SONT ABSENTS EXCUSES :

Didier HAUGUEL	Administrateur
Jessie ADERIC	Déléguée du Comité d'Entreprise

Le Conseil, réunissant ainsi la présence effective de la moitié des Administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Laurent GOUTARD préside la séance, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Claire GOIZET assure les fonctions de Secrétaire du Conseil.

Le Président rappelle au Conseil que l'ordre du jour porte sur :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
2. Examen du rapport de gestion ;
3. Focus sur Cegelease ;
4. Présentation des axes de développement « Financement des particuliers » ;
5. Examen et arrêté des comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ;
6. Proposition d'affectation du résultat ;
7. Examen du seuil de significativité et des incidents significatifs ;
8. Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux Comptes ;
9. Proposition de renouvellement du mandat d'un administrateur (Philippe AYMERICH) ;
10. Nomination à titre provisoire d'un administrateur (Pascale MOREAU) ;
11. Changement de représentant permanent de SGFSH (Andreea PARNECI) ;
12. Démission de Claire DUMAS de ses fonctions de Président du comité des risques et nomination du nouveau président (Andreea PARNECI) ;
13. Dénonciation de la délégation des fonctions du comité des rémunérations à Société Générale et nomination des membres du comité des rémunérations;
14. Proposition de modification du règlement intérieur ;
15. Examen des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce ;
16. Réexamen des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs ;
17. Point sur l'intéressement ;
18. Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
19. Examen des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
20. Questions diverses.

1. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'Administration est lu et approuvé à l'unanimité.

2. EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION

Le Président donne la parole successivement à Frédéric JACOB-PERON, Directeur Général, Julien OCHONISKY, Directeur Général Délégué en charge du Financement aux Entreprises, et Daniel DRION, Directeur Financier, qui, en fonction de leur domaine de compétence, retracent l'activité de la Société au cours de l'exercice 2017. A l'issue de leur exposé, Frédéric JACOB-PERON présente au Conseil le projet de rapport de gestion à soumettre à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Après délibération, le projet de rapport de gestion est alors approuvé par le Conseil, de même que l'exposé sommaire de la situation de la société à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le tableau des résultats financiers prévu par l'article R.225-102 du Code de commerce.

3. FOCUS SUR CEGELEASE

Le Président donne la parole à Julien OCHONISKY qui fait un point sur l'acquisition par la Société de 100% des titres de deux sociétés, Cegelease et Eurofarmat le 28/02/2018.
L'acquisition de Cegelease et Eurofarmat va permettre d'accélérer le développement engagé par Franfinance sur le marché du médical.

Le Conseil prend acte de ces acquisitions.

4. PRESENTATION DES AXES DE DEVELOPPEMENT FINANCEMENT DES PARTICULIERS

La Président donne la parole à Frédéric JACOB-PERON qui présente les nouveaux axes stratégiques de Franfinance dans le domaine du « Financement des particuliers ».

Après échange entre les administrateurs et Frédéric JACOB-PERON, le Conseil approuve ces nouveaux axes de développement.

5. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES CONSOLIDES ET SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Le Président présente et commente au Conseil les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 qui font ressortir un bénéfice de 80 404 K€.
Après délibération le Conseil, à l'unanimité, arrête les comptes consolidés qui viennent de lui être présentés.

Le Président présente et commente au Conseil les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Le résultat net après impôt s'établit à	47 421 675,52 €
Augmenté du report à nouveau créditeur de	22 417 959,32 €
Le montant à répartir est de	69 839 634,84 €

Après délibération, le Conseil d'Administration arrête, définitivement, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

6. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil décide, à l'unanimité, de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice distribuable d'un montant de 69 839 634,84 € comme suit :

Distribution d'un dividende de 24,00 € par action, Soit pour 1 959 861 actions	47 036 664,00 €
Report à nouveau d'un montant de	22 802 970,84 €

Le dividende attribué aux actionnaires personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts. En revanche, le dividende attribué aux actionnaires personnes morales n'est pas éligible à cet abattement.

Le dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2018.

7. EXAMEN DES SEUILS DE SIGNIFICATIVITE

Le Président rappelle au Conseil que, selon la procédure du groupe Société Générale, Franfinance devra informer SGPM de la survenance d'incidents significatifs, à charge pour cette dernière de les transmettre à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Le Président indique au Conseil que le seuil de déclaration des incidents significatifs est actuellement fixé à 1 000 000 € et propose au Conseil de maintenir ce seuil.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de maintenir le seuil à 1 000 000 €.

8. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Conseil examine ensuite la situation des mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes.

Le Conseil constate que le mandat de Philippe AYMERICH arrive à échéance.

Le Conseil constate qu'aucun mandat de commissaire aux comptes n'est arrivé à échéance.

9. PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

Le Conseil constate que les mandats de Philippe AYMERICH arrive à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale et décide de proposer à l'Assemblée Générale son renouvellement pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

10. NOMINATION A TITRE PROVISOIRE D'UN ADMINISTRATEUR

Le Président indique au Conseil que suite à la démission de Caroline GUILLAUMIN en date du 7 mars 2018, il convient de coopter un nouvel administrateur.

Le Comité des nominations a étudié la candidature de Pascale MOREAU et a recommandé sa nomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de nommer à titre provisoire Pascale MOREAU en qualité d'administrateur, en remplacement de Caroline GUILLAUMIN démissionnaire, à compter du 8 mars 2018 et pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2021.

11. CHANGEMENT DE REPRESENTANT PERMANENT DE SGFSH

Le Président informe le Conseil que SG FSH a désigné Madame Andreea PARNECI en qualité de représentante permanente de SG FSH, administrateur, en remplacement de Claire DUMAS à compter de ce jour.

Le Conseil prend acte du changement de représentant permanent.

12. DEMISSION DE CLAIRE DUMAS DE SES FONCTIONS DE PRESIDENT DU COMITE DES RISQUES ET NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT

Le Président indique qu'à la suite de la démission de Claire DUMAS de son mandat de représentante permanente de SGFSH, elle ne sera plus membre et Présidente du Comité des risques.

Il propose en remplacement de Claire DUMAS, la nomination d'Andreea PARNECI en qualité de membre et Présidente du Comité des risques.

Après en avoir délibéré, le Conseil nomme Andreea PARNECI membre du Comité des risques et Andreea PARNECI est désignée Présidente du Comité des risques.

13. DENONCIATION DE LA DELEGATION DES FONCTIONS DU COMITE DES REMUNERATIONS A SOCIETE GENERALE ET NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DES REMUNERATIONS

Le Président propose au Conseil de dénoncer la délégation des fonctions du comité des rémunérations qui avait été approuvée par le conseil d'administration du 8/04/2015 et de créer un comité des rémunérations au sens de l'article L. 511-89 du code monétaire et financier.

Après en avoir délibéré, le conseil dénonce la délégation des fonctions du comité des rémunérations au groupe Société Générale et décide de créer un Comité des rémunérations au sein du conseil d'administration de Franfinance qui aura pour mission de préparer les décisions du Conseil d'administration concernant les rémunérations, notamment celles relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, ainsi que celles qui ont une incidence sur le risque et la gestion des risques dans la société.

Le Président ajoute qu'il convient maintenant de nommer les membres de ce comité et propose les candidatures de :
- Laurent GOUTARD
- Philippe AYMERICH
- Pascale MOREAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil nomme Laurent GOUTARD, Philippe AYMERICH et Pascale MOREAU, en qualité de membre du Comité des rémunérations et désigne Laurent GOUTARD en qualité de Président du Comité des rémunérations.

14. PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Président indique aux membres du conseil qu'il convient de mettre à jour le règlement intérieur afin d'intégrer les missions du Comité des nominations et du Comité des rémunérations.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le nouveau règlement intérieur.

15. EXAMEN DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Le Président déclare que, dans le courant de l'exercice, il n'a été passé aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Il précise que les Commissaires aux Comptes en ont été régulièrement informés pour l'établissement de leur rapport spécial.

16. REEXAMEN DES CONVENTIONS CONCLUES ET AUTORISEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS

Le Président expose au Conseil que conformément aux dispositions de l'article L. 225-40-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration doit réexaminer chaque année les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice.

Le Président indique au Conseil que sont concernés par cette réglementation, les deux protocoles d'accord conclus entre Société Générale, Sogefinancement, Franfinance Location et Franfinance

- Le protocole d'accord et son avenant relatif à EXPRESSO signés respectivement le 1er janvier 1995 et le 31 décembre 1997;
- Le protocole d'accord et son avenant relatif à ALTERNA signés respectivement le 31 décembre 1996 et le 31 décembre 1998.

Le Président expose au Conseil le contenu des deux protocoles et leurs conditions d'exécution. Ces conventions seront poursuivies dans les mêmes conditions et modalités cette année, mais elles seront revues prochainement pour mise à jour, notamment dans le cadre de l'approfondissement de la collaboration entre Franfinance et le réseau BDDF. .

Après en avoir délibéré, Frédéric JACOB-PERON ne prenant pas part au vote en sa qualité de Directeur Général de Franfinance et Président de Sogefinancement, le Conseil approuve la poursuite de l'exécution de ces protocoles d'accord.

17. POINT SUR L'INTERESSEMENT

Le Président informe le Conseil qu'il serait opportun d'examiner la possibilité de verser un supplément d'intéressement pour l'exercice clos le 31/12/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'attribuer un supplément d'intéressement d'un montant maximum de 700 € (sept cents euros) bruts par bénéficiaire, réparti selon les modalités de répartition mentionnées dans le projet d'accord collectif relatif au supplément d'intéressement en date du 03/04/2018.

Ce supplément d'intéressement sera versé en même temps que l'intéressement se rapportant à l'exercice 2017.

18. FIXATION DE LA DATE ET DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil décide de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire,

Le lundi 28 mai 2018 à 9h
au siège social
57-59 avenue de Chatou – 92 500 Rueil-Malmaison

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ;
- Affectation du résultat ;
- Rappel des dividendes précédents ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- Ratification des nominations faites à titre provisoire ;
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

19. EXAMEN DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

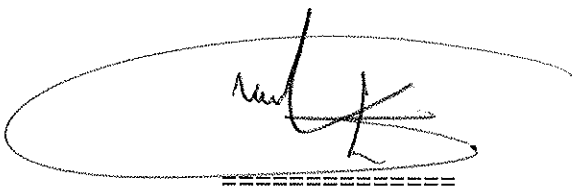
Le Conseil examine et adopte, à l'unanimité, le texte des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date et aux heures ci-dessus indiquées.

20. QUESTIONS DIVERSES

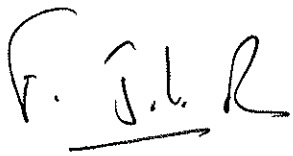
NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 13 h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un Administrateur.



Le Président



Un Administrateur